

REGLEMENT DE L'OPERATION « GAGNEZ UN SEJOUR A DEUX POUR NEW YORK »

Le jeu est organisé par La Thé Box en partenariat avec la marque Vacances Fabuleuses, marque du Groupe Kuoni France.

ARTICLE 1 : LA SOCIETE ORGANISATRICE DU JEU

La Société SAS La Thé Box au capital de 12 500 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 751 646 092 et dont le siège est situé au 11 rue Martel 75010 Paris organise du 28 novembre 2017 à 20H00 au 12 décembre 2017 23:59:59 heure de Paris, une opération gratuite sans obligation d'achat intitulée « Gagnez un séjour à deux pour New York»

L'opération est hébergée sur la page dédiée sous l'url suivant : <https://lathebox.com/jeux/jeu-kuoni/>

La marque partenaire offrant le voyage est Vacances Fabuleuses, marque du Groupe Kuoni France (société Travel Lab SAS)

ARTICLE 2 : LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au jeu est ouverte gratuitement et sans obligation d'achat à toute personne âgée de plus de 18 ans domiciliée en France (corse DOM TOM compris).

Le participant doit avoir une adresse email pour pouvoir être contacté par les organisateurs en cas de gain du lot.

La participation est interdite aux membres et salariés de la société organisatrice La Thé Box et de la société partenaire Groupe Kuoni France (société Travel Lab SAS), ainsi qu'aux personnes ayant participé à la préparation de l'opération et aux familles de l'ensemble de ces personnes, y compris les concubins.

Une seule participation par personne est autorisée. Il est interdit de participer à l'opération avec plusieurs adresses emails. Si plusieurs candidatures ont été effectuées par une même personne, toutes les candidatures de ces personnes seront annulées.

Toutes les informations communiquées par le participant sont exclusivement collectées par la Société Organisatrice, La Thé Box. Les données du participant seront utilisées uniquement si le participant à l'opération a « accepté de recevoir les offres de La Thé Box » ou « les offres de Vacances Fabuleuses / Groupe Kuoni France », en cochant la case dédiée lors de l'inscription au jeu.

La participation au jeu implique l'acceptation dans sa globalité du règlement du jeu concours et des conditions associées à l'offre. Le gain du jeu est encadré par des règles spécifiées plus bas, aucune dérogation ne pourra être accordée.

ARTICLE 3 : LE PRINCIPE DE L'OPERATION

L'opération est accessible sur ce lien : <https://lathebox.com/jeux/jeu-kuoni/>

Le participant à l'opération est invité à répondre à une question de culture générale sur la ville de NYC.

Il doit ensuite remplir les champs obligatoires :

- Prénom
- Nom
- Adresse email.

Le participant acceptera ensuite le règlement du jeu concours, une condition sine qua none pour que la participation soit prise en compte.

ARTICLE 4 : DETAIL DE LA DOTATION

Lot week-end New York 5 jours / 3 nuits pour 2 personnes mis en avant dans le cadre du jeu concours La Thé Box ayant lieu du 28 novembre au mardi 12 décembre 2017 à 23h59.

PROGRAMME : Week-end New York à l'hôtel Metro New York de 5 jours/3 nuits pour 2 personnes.

VALIDITE DU LOT : Départ entre le 12 janvier et le 8 juin 2018 (sauf périodes de vacances scolaires de pâques toutes zones confondues et hors ponts du 8 mai, de l'ascension du 10 mai et de la Pentecôte du 21 mai 2018), puis du 7 septembre au 12 octobre 2018 (dernier départ), sous réserve de disponibilité au moment de la demande de réservation et de l'accord des prestataires partenaires. La réservation doit obligatoirement inclure une nuit du samedi au dimanche sur place.

CONDITIONS : Ce lot n'est ni modifiable, ni cessible, ni échangeable. Il est soumis aux conditions générales et particulières de vente de la brochure Vacances Fabuleuses 2017/2018 et 2018/2019

CE LOT POUR 2 ADULTES COMPREND :

- Le transport aérien Paris/New York/Paris sur vols Air France en classe économique de base (classe V ou R)
- Les taxes aériennes et de sécurité, surcharges carburant éventuelles
- Les transferts aéroport/hôtel/aéroport en navette service regroupé
- L'hébergement pendant 3 nuits à l'hôtel METRO NEW YORK (situé au 45 West 35th Street) sur la base d'une chambre double catégorie « Contemporary Queen » ou similaire, incluant les petits déjeuners continentaux

CE LOT POUR 2 ADULTES NE COMPREND PAS :

- Les déjeuners, dîners, visites et excursions
- Les boissons, les dépenses et extra de nature personnelle, les pourboires usuels
- Les activités sportives payantes, les soins en Spa
- Les frais d'obtention d'un passeport individuel biométrique en cours de validité obligatoire pour se rendre aux Etats Unis et les frais d'obtention de la pré-autorisation d'entrée (ESTA) à compléter et à régler impérativement sur internet avant le départ : <https://esta.cbp.dhs.gov> (pour les ressortissants français).
- Les assurances (assistance rapatriement, bagages, annulation avant le départ etc...).

Ce séjour n'est ni échangeable ni remboursable. Il est strictement personnel et n'est pas cessible.

Le gagnant et son accompagnant doivent remplir toutes les conditions douanières d'entrée et de sortie du territoire et être muni d'un passeport individuel biométrique ou électronique, en cours de validité, et ce pour toute la durée du séjour à l'étranger et jusqu'à six mois après celui-ci

ARTICLE 5 : DESIGNATION DU GAGNANT

Le gagnant de l'opération sera tiré au sort parmi l'ensemble des participants valides (c'est-à-dire étant en accord avec les conditions de l'article 2).

Le tirage au sort aura lieu le 22 décembre 2017 au plus tard. Le tirage est effectué de manière aléatoire par un logiciel spécifique et reconnu pour ce type de tirage au sort.

Le vainqueur sera contacté par la société organisatrice La Thé Box sous 2 semaines maximum après le tirage au sort. En cas de refus, aucun autre lot compensatoire ne sera proposé.

Le vainqueur sera ensuite mis en contact avec la société partenaire en charge de la réservation du voyage Groupe Kuoni France (société Travel Lab SAS).

Concernant la dotation, la responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance du lot gagné.

La Société Organisatrice n'endosse aucune responsabilité contractuelle relative au bon fonctionnement, à l'usage, à la conformité du lot ou à la sécurité du lot attribué. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs lots.

Toutes indications d'identité ou adresses fausses entraîneront l'élimination immédiate d'une participation.

ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Les participants peuvent obtenir le remboursement des frais de connexion à Internet nécessaires à leur participation sur la base forfaitaire de 3 minutes de connexion hors forfait ADSL (soit un forfait de 0,19 euros) sur simple demande au plus tard le 13/12/2017 (cachet de La Poste faisant foi), Cette demande devra être accompagnée des coordonnées personnelles complètes du demandeur, de son relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC), d'une photocopie de la dernière facture de son fournisseur d'accès à Internet à son nom prouvant sa facturation à la connexion et non au forfait, à l'adresse suivante :

La Thé Box – Jeu Gagnez un séjour à deux pour New York.

11 rue Martel 75010 Paris

Les frais de timbre engagés dans ce cadre seront également remboursés au tarif lent en vigueur (base 20 g) si le participant le demande conjointement. Les accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne

pourront donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et/ou pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire. Le remboursement est limité à une demande de remboursement par foyer (même nom, même adresse et même IBAN BIC). En cas de litige, des justificatifs pourront être demandés. Pour permettre le regroupement des remboursements, ceux-ci seront effectués après la clôture des participations.

ARTICLE 7 : LE REGLEMENT DU CONCOURS :

Le règlement est disponible durant toute la durée de l'opération sur ce lien :

<https://lathebox.com/jeux/jeu-kuoni/>

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, écourter, proroger, interrompre, reporter le présent Jeu ou de l'annuler à tout moment si les circonstances l'exigent ou en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 8 : DONNEES PERSONNELLES

Les informations communiquées par les Participants dans le cadre de l'Opération feront l'objet d'un traitement informatique, aux fins d'enregistrer les participations, d'informer chaque Gagnant du résultat de l'Opération et de lui adresser sa Dotation. Dans le respect des choix effectués par le Participant, lesdites informations pourront être utilisées par la Société Organisatrice à des fins de prospection commerciale en dehors de l'Opération. En application de l'article 34 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, Loi Informatique et Liberté, modifiée par la Loi du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la Loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004 et la Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016, le Participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant auprès de la Société Organisatrice. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite adressée à l'adresse suivante :

La Thé Box 11 rue Martel 75010 Paris